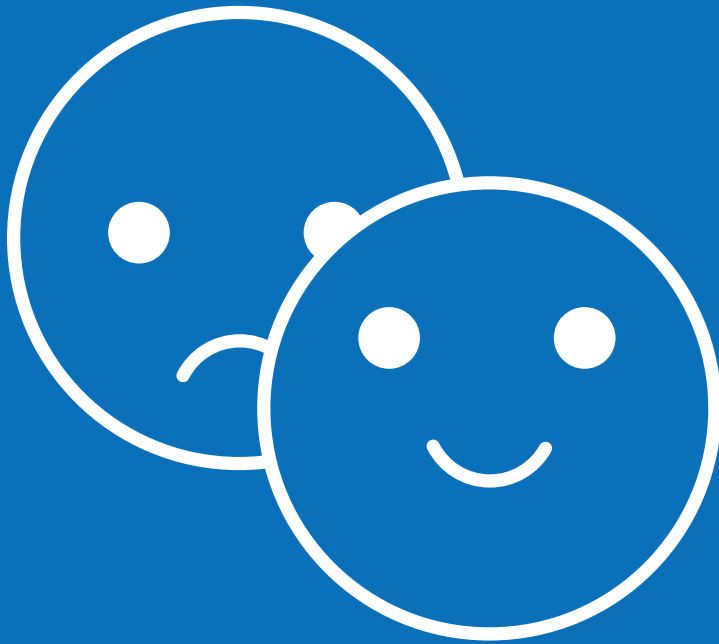


**Nouveau**



## Ce que tu vis dans ton sport est important

Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité

### Signaler fait la différence

#### Comment porter plainte ?

Via la plateforme « **Je porte plainte** » (bouton universel) qui se retrouve sur le site de toutes les fédérations sportives au Québec et de certains partenaires ou en contactant Sport'Aide au 1 833 211-AIDE (2433).

Besoin d'aide

## Qui fait quoi ?

### L'Officier des plaintes

Son rôle est de recevoir les plaintes d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence en vertu de la politique d'intégrité. Aussi, il voit à offrir son soutien au plaignant et à juger de la recevabilité de la plainte.

### Comité de protection de l'intégrité

Composé de 3 personnes indépendantes, son rôle est de procéder au traitement de la plainte via une procédure d'audition indépendante et impartiale et d'offrir ses conclusions et recommandations sur la situation.

### Sport'Aide

Son rôle est de soutenir une personne vivant des difficultés dans son environnement sportif, selon ses besoins et selon la situation qui se présente. Sport'Aide peut aussi vous accompagner pour déposer votre plainte auprès de l'Officier des plaintes.



Il n'y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser